

13 Avril

MUSÉE ROYAL

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant l'acquisition
par l'Etat du groupe en marbre
de M^r. Guillaume Geefs, rep^{nt}
- Sentant : le Lion amoureux

N^o. 622. 79 9392

622 M^r. Geefs - Admet de son groupe : le lion amoureux.

Sculpture.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Le Soussigné Déclare qu'il lui
 est dû pour le Gouvernement Belge, la
 somme de Soixante mille six cent soixante
 quatre francs. formant le prix du groupe
 en marbre, repris suivant : le Lion amoureux
 y compris le piédestal son pivot, groupe
 qui a figuré à l'exposition générale des
 Beaux-arts de 1857, sous le N° 460
 du Catalogue et dont le Ministre des
 Intérieurs a été autorisé à faire
 l'acquisition en vertu de l'arrêté royal
 du 27 juin.

Bruxelles, le 31 Décembre 1857.
 (Signé) G^{de} Geefs.

La Commission Administrative du
 Musée royal de Peinture & de Sculpture
 certifie que le Groupe en marbre sus-
 nommé dans la déclaration ci-dessus, se
 trouve déposé dans les Collections dudit
 Musée.

Bruxelles, le 16 Avril 1858.

Le Président.

Le Secrétaire.
 V. Stierman

F. Stave

Bruxelles, le 16 Avril 1858

M^r le Ministre des
Fⁱⁿances.

Comme suite à votre
lettre du 13 de ce mois, 5^e
D^{re}, G^{re}fect. N^o $\frac{3710}{8670}$, nous
avons l'honneur de vous
envoyer ci-joint de notre
visu, la déclaration d'ali-
-vité par M^r G^{re} G^{re} G^{re},
pour la cession au
Gouvernement Belge
de son Groupe en marbre,
représentant: Le Lion armé
-écorché.

V^{re} S^{re}.

Le Président

Le Secrétaire.

M^r G^{re}

F. S. S. S.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 13 Avril 1858

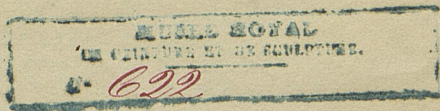
1^{re} Division. 2^{ème} Son.
N^o 3710
8670 A

618
622

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.



J'ai l'honneur de vous
informer que le Gouvernement
a fait l'acquisition, au prix de
Seize mille sixcent Soixante
quinze francs / fr. 16.675.00 / du
groupe en marbre représentant
le Lion amoureux, par M.
Guillaume Geefs, groupe qui a
figuré à l'exposition générale des
Beaux-Arts de 1857, sous le
N^o 460 du catalogue.

Cette œuvre d'art est destinée
au Musée royal de Sculpture.

Vous

A la Commission Administrative
du Musée royal de peinture et de Sculpture
de Belgique.

Vous trouverez ci-joint, en
triple expédition, la Déclaration
qui doit servir à la liquidation
du prêt d'achat.

Veillez me renvoyer ces
Déclarations munies de votre visa,
en constatant sur les pièces
mêmes la réception du Groupe.

Aguez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire Général,
L. Hamon